

**OBJET DU MARCHE :**

**ENTRETIEN ET MAINTENANCE  
DE LA SIGNALÉTIQUE VERTICALE**

**CAHIER DES CLAUSES PARTICULIÈRES  
(C.C.P.)**

**MARCHE DE FOURNITURES ET SERVICES**

**MODE DE PASSATION : PROCEDURE ADAPTEE**  
**Suivant article 28 du Code des Marchés Publics**

**Maître d'Ouvrage**  
**MAIRIE DE MAROMME**  
Place Jean Jaurès - 76150 MAROMME  
Tél. : 02.32.82.22.00 – Fax. : 02.32.82.22.28

## SOMMAIRE

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONSULTATION	3
ARTICLE 2 – PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHE	3
ARTICLE 3 – MODALITES D'EXECUTION DU MARCHE	3
ARTICLE 4 – LISTE DU MATERIEL	5
ARTICLE 5 – PRESTATION DE NETTOYAGE	7
ARTICLE 6 – PRESTATION DE MAINTENANCE	7
ARTICLE 7 – JUGEMENT DES OFFRES	8
ARTICLE 8 - MODALITES D'OBTENTION ET DE REMISE DU DOSSIER DE CONSULTATION	9

## **ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONSULTATION –DISPOSITIONS GENERALES**

### **Objet du marché :**

**ENTRETIEN ET MAINTENANCE DE LA SIGNALÉTIQUE VERTICALE située sur le territoire de la commune de Maromme.**

Ce marché comprend d'une part une prestation de nettoyage dont la fréquence de passage est de deux fois par an, décrite à l'article 5 du présent CCP et d'autre part une prestation de maintenance et de remplacement de la signalétique définie à l'article 6 du présent CCP.

### **Forme du marché :**

Marché de Fournitures et Services passé sous la forme d'une procédure adaptée suivant article 28 du Code des Marchés Publics

## **ARTICLE 2 – PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHE**

Le marché est constitué des documents contractuels énumérés ci-dessous :

### **Pièces particulières :**

- L'Acte d'Engagement (AE),
- Le présent Cahier des Clauses Particulières (CCP) ,
- Le mémoire technique

### **Documents de références :**

Le Cahier des Clauses Administratives Générales applicable aux marchés de fournitures courantes et de services CCAG/FCS (décret n° 77-699 du 27 mai 1977 modifié et édité par la direction des journaux officiels, brochure n°2014).

## **ARTICLE 3 - MODALITES D'EXECUTION DU MARCHE**

### **Principe :**

Le marché doit être notifié avant tout commencement d'exécution. La notification du marché consiste en une remise au titulaire contre récépissé de la photocopie de l'acte d'engagement certifiée conforme et visée. La date de notification est la date du récépissé. Le marché prend effet à cette date. Le marché s'exécute par l'émission du bon de commande ou d'un ordre de service édité par la ville de MAROMME.

Le bon de commande ou l'ordre de service est adressé au Titulaire par télécopie (avec accusé de réception), par envoi Internet (avec récépissé d'envoi) ou remis en main propre contre délivrance d'un récépissé (ce document fixe le début des travaux et la durée).

### **Durée du marché :**

Le marché est conclu pour une durée de 5 ans à compter de sa notification.

### **Opérations de vérification :**

Les opérations de vérifications se feront conformément au chapitre IV du CCAG/FCS (décret n° 77-699 du 27 mai 1977 modifié et édité par la direction des journaux officiels, brochure n° 2014).Le titulaire a à charge la réalisation des essais et tests de bon fonctionnement.

**Délais de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est de 120 jours à compter de la date limite de remise des offres.

**Modification de détail au dossier de consultation :**

Le maître d'œuvre se réserve le droit d'apporter au plus tard 48 heures avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

**Facturation :**

Le Titulaire adresse une facture en 3 exemplaires originaux. La facture porte, outre les mentions légales du fournisseur, les indications suivantes :

- La désignation de la personne publique contractante ;
- Le numéro du compte bancaire ou postal tel qu'il est précisé dans l'Acte d'Engagement ;
- La référence du marché ;
- La référence du bon de commande ;
- Le détail des matériels référencés livrés (désignation, quantité, prix unitaire du bordereau des prix) ;
- Le montant total hors TVA de la facture ;
- Le taux de TVA et le montant total T.T.C de la facture ;
- La date de la facture.

Les factures sont libellées au nom et adressées à :

Mr le Maire, Direction des services financiers  
Hôtel de ville, BP 1095 76153 MAROMME CEDEX

**ORDONNATEUR**

Les mandats de paiement seront ordonnés par Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité.

**COMPTABLE :**

Les mandats de paiement seront assignés par le Receveur Percepteur de la Ville de MAROMME.

En cas de nantissement, tout acte de cession de créance doit être adressé au comptable désigné ci-dessus.

**Délai de paiement :**

Chaque facture émise fait l'objet d'un paiement à titre de paiement définitif.

Selon les dispositions de l'article 98 du Code des marchés publics, le délai global de paiement ne pourra excéder 30 jours. (Le point de départ du délai global de paiement est la date de réception de la demande de paiement par la personne publique).

En cas de retard dans le paiement et en l'absence de contestation, le titulaire est indemnisé selon le régime des intérêts moratoires prévu au Code des marchés publics.

Le taux des intérêts moratoires sera celui de l'intérêt légal en vigueur à la date à laquelle les intérêts moratoires auront commencé à courir, taux BCE augmenté de sept points.

**Assurances :**

Dans un délai de quinze jours à compter de la notification du marché et avant tout commencement d'exécution, l'entrepreneur doit justifier qu'il est titulaire :

- d'une assurance garantissant les tiers en cas d'accidents ou de dommages causés par l'exécution des travaux.

- d'une assurance couvrant les responsabilités résultant des principes dont s'inspirent les articles 792 à 792-2 et 2270 du Code civil, au moyen d'une attestation portant mention de l'étendue de la garantie.

**Résiliation :**

La personne publique peut résilier le marché selon les conditions prévues aux articles 95 et 104 du Code des Marchés Publics

**ARTICLE 4 : LISTE DU MATERIEL CONCERNE PAR LE PRESENT MARCHE**  
**(Liste non limitative)**

➤ Matériel « DECAUX », la signalisation verticale se décompose comme suit :

A – Fûts noirs et caissons blancs de type 5124 / 5125

Type de fûts :

MC : diam ; 88,9 mm ép. 4 mm

MD : 139,7 mm ép. 4 mm

MF : 139,7 mm ép. 4 mm

B – 51 Mâts et 4 panneaux d'entrée de ville (1800 x 18C)

C – Caissons

Type caisson Brasilia :

1300 x 250 DF et SF (plaques décorées et plaques grises)

1300 x 400 DF et SF (plaques décorées et plaques grises)

1600 x 250 DF et SF (plaques décorées et plaques grises)

1600 x 300 DF (plaques décorées)

1600 x 400 DF et SF (plaques décorées et plaques grises)

1600 x 600 DF (plaques décorées)

1600 x 750 DF (plaques décorées)

1900 x 250 DF et SF (plaques décorées et plaques grises)

1900 x 400 DF et SF (plaques décorées et plaques grises)

1900 x 600 DF et SF (plaques décorées)

Type caisson Paris :

1600 x 400 DF (plaques décorées)

1800 x 400 SF (plaques décorées et plaques grises)

Caissons 1800 x 18020 (mâts entrée de ville) plaque décorée et plaque grise

## ➤ Situation et position des panneaux d'entrée de ville et des Mâts :

N° d'ordre	SITUATION	Numéro *	Coordonnées GPS
<b>Panneaux entrée de ville</b>			
01	Carrefour de la Maine	30	49°28'25.45"N/1°01'46.73"E
02	Rue de la République, direction centre ville	33	49°28'26.96"N/1°02'31.63"E
03	Côte de la Valette, direction centre ville	37	49°29'01.55"N/1°02'05.57"E
04	Route de Duclair, limite Maromme-La Vaupalière	41	49°28'56.12"N/1°01'05.52"E
<b>Mâts</b>			
01	Rue des Martyrs de la Résistance, angle rue Aristide Briand	1	49°28'50.22"N/1°02'51.14"E
02	Rue du Moulin à poudre, angle rue des Martyrs de la Résistance	2	49°28'56.73"N/1°02'42.23"E
03	Rue des Martyrs de la Résistance	3	49°28'56.76"N/1°02'33.19"E
04	Rue des martyrs de la Résistance face au n° 1 rue P. Painlevé	4	49°28'56.83"N/1°02'34.37"E
05	Rue des Martyrs de la Résistance, angle rue de la République	5	49°28'56.21"N/1°02'33.35"E
06	Rue des Martyrs de la Résistance	6	49°28'25.39"N/1°02'25.02"E
07	Rue de Garstedt	7	49°28'54.89"N/1°02'10.89"E
08	Rue des Martyrs de la Résistance, angle rue du 8 Mai 1945	8	49°28'54.36"N/1°02'13.09"E
09	Rue du 8 Mai 1945	9	49°28'53.33"N/1°02'12.25"E
10	Avenue du Val aux Dames	10	49°28'52.75"N/1°02'10.87"E
11	Rue du 8 Mai 1945, angle rue Ernest Danet	11	49°28'47.70"N/1°02'11.58"E
12	Rue du 8 Mai 1945, rue des Belges	12	49°28'34.13"N/1°02'12.53"E
13	Rue des Belges, angle rue de Binche	13	
14	Rue des Belges, angle rue de la République	14	49°28'33.53"N/1°02'33.73"E
15	Rue de la République, angle rue des Péliissiers	15	49°28'26.77"N/1°02'30.46"E
16	Rue de la République, angle rue Ernest Danet	16	49°28'37.57"N/1°02'34.14"E
17	Route de Duclair	18	49°28'26.28"N/1°01'44.40"E
18	Avenue du val aux Dames, angle route de Duclair	19	49°28'26.19"N/1°01'46.53"E
19	Route de Duclair	20	49°28'44.04"N/1°01'25.03"E
20	Rue Ampère, angle Route de Duclair	21	49°28'52.58"N/1°01'14.03"E
21	Rue de Garstedt	22	
22	Route de Duclair	23	49°28'49.96"N/1°01'17.30"E
23	Route de Duclair	24	49°28'44.83"N/1°01'23.26"E
24	Route de Duclair	25	49°28'45.66"N/1°01'22.30"E
25	Route de Duclair, giratoire	26	49°28'41.97"N/1°01'26.59"E
26	Rue Louis Lesueur, face à la colonne d'affichage	28	49°28'59.08"N/1°02'19.05"E
27	Route de Duclair	29	49°28'41.81"N/1°01'31.40"E
28	Rue des Martyrs de la Résistance, rue du Val aux Dames	31	49°28'54.13"N/1°02'13.57"E
29	Rue de la République, parking St Just	32	49°28'54.15"N/1°02'34.02"E
30	Route de Duclair, angle centre commercial Plein Sud	38	49°28'41.23"N/1°01'41.08"E
31	Rue de Binche, face à la place Alain	39	49°28'39.86"N/1°02'21.22"E
32	Rue de la République, devant les Ets NOVANDIE	40	49°28'40.58"N/1°02'34.44"E
33	Rue de la République, angle rue Raymond Duflo	42	49°28'33.48"N/1°02'34.86"E
34	Rue Raymond Duflo, angle rue de la Clérette	43	49°28'32.54"N/1°02'41.57"E
35	Rue du Val aux Dames, angle route de Duclair	44	49°28'26.19"N/1°01'46.37"E
36	Rue de la République face au n°1	45	49°28'52.28"N/1°02'33.98"E
37	Rue Bérrubé, au niveau du n°32	46	49°28'50.08"N/1°02'35.60"E
38	Sortie parc Signa, angle rue Denis Papin	47	49°28'55.61"N/1°01'30.10"E
39	Rue Denis Papin, angle rue Ampère	48	49°28'59.18"N/1°01'22.86"E
40	Route de Duclair, angle rue Ampère	49	49°28'52.18"N/1°01'15.01"E
41	Angle rue Ernest Danet, rue de Lorraine	50	49°28'47.43"N/1°02'15.39"E
42	Route de Duclair au niveau des n° 54/56	51	49°28'50.59"N/1°01'17.39"E
43	Rue des Martyrs de la Résistance, place A. Briand (face Renault minute)		
44	Angle place de la Demi-Lune		

\*Numérotation des mâts

## **ARTICLE 5 – PRESTATION DE NETTOYAGE**

L'Opérateur économique aura en charge le nettoyage semestriel de la signalétique verticale (énumérée à l'article 4 du présent document). Le matériel est situé sur le territoire de la Ville de Maromme.

Il procédera lors de chaque passage aux opérations suivantes :

- Lavage et rinçage à l'eau claire de toutes les parties du mobilier urbain deux fois par an pour les 44 mâts actuellement identifiés
- Enlèvement des graffitis et de l'affichage sauvage (chaque fois que cela est nécessaire) suite à la demande formulée par les services techniques de la Ville de Maromme (par fax ou par mail) .

La fréquence sera de deux (2) passages par an sur la totalité des mats et panneaux d'entrée de ville.

Les prestations faisant l'objet du présent article seront réglées par application du prix indiqué en Euros Hors Taxes sur la décomposition du prix global et forfaitaire figurant à l'acte d'engagement (Article 2-A de l'Acte d'engagement page 4/7).

Les prix sont fermes, forfaitaires, définitifs et non actualisables pour la première année. Ils sont révisibles chaque année à la date anniversaire du présent marché suivant la formule suivante :

$$P = P_0 \cdot 0,15 + 10 + \frac{ICHT - IME1}{ICHT - IME_0}$$

P : Prix révisé

ICHT – IME : salaires, revenus et charges sociales – coût du travail- indice du coût horaire du travail révisé – tous salariés, base 100 en décembre 2010

Si le taux de TVA ou l'assiette des taxes perçues sur les affaires variait entre la date d'établissement du prix (ou des prix) et l'époque du fait générateur de la T.V.A, il sera tenu compte de cette variation lors des paiements.

## **ARTICLE 6 – PRESTATION DE MAINTENANCE**

L'Opérateur économique assurera, dans le cadre de la maintenance du matériel énuméré ci-dessus :

- Les remises en état et réparations consécutives aux déprédations et à la vétustée,
- Le remplacement des éléments brisés (fourniture et pose).

**Délai d'intervention** : 4 semaines à réception du bon de commande.

Les prestations faisant l'objet du présent article seront réglées par application du prix indiqué en Euros Hors Taxes sur le bordereau des prix unitaires figurant à l'acte d'engagement (Article 2 – B de l'Acte d'engagement pages 5 et 6 /7).

Les prix sont fermes, définitifs et non actualisables la première année. Ils sont révisibles à la date anniversaire du présent marché suivant les formules suivantes :

- Formule de révision des prix n° 1 relative à la main d'œuvre : se référer à la formule figurant à l'article 4 ci-dessus;
- Formule n° 2 relative au matériel :

$$P = P_0 \cdot 0,15 + \frac{Fsd_1}{Fsd_0} + 10 \frac{ICHT - IME_1}{ICHT - IME_0}$$

P : Prix révisé

ICHT – IME : salaires, revenus et charges sociales – coût du travail- indice du coût horaire du travail révisé – tous salariés, base 100 en décembre 2010

FSD : produits et services divers

**Le titulaire du marché est tenu d'adresser à la Ville de Maromme les bordereaux des prix :**

A – Décomposition du Prix Global et Forfaitaire relative aux prestations de Nettoyage,

B – Bordereau des prix unitaires pour les prestations de maintenance

**révisés chaque année à la date anniversaire du contrat.**

**Il joindra à ces documents les justificatifs des indices modifiant les prix du marché.**

## **ARTICLE 7– JUGEMENT DES OFFRES**

Le jugement sera effectué à partir des critères suivants, classés par ordre décroissant d'importance. Pour ce faire, la méthode ci-dessous, correspondant à une pondération utilisée.

1° Le prix : 40 %

2° La valeur technique : 40 %

3° Le délai d'exécution : 20%

La commission classera les offres en fonction des résultats obtenus (et retiendra l'offre présentant le meilleur résultat). Le critère de choix retenu sera l'offre «économiquement la plus avantageuse ».



## **ARTICLE 8 - MODALITES D'OBTENTION ET DE REMISE DU DOSSIER DE CONSULTATION**

Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à tout candidat qui en fera la demande soit :

- Par courrier à l'adresse ci-dessous,
- Par fax au 02 32 82 22 28
- Par e-mail à l'adresse suivante : [secretariat-general@ville-maromme.fr](mailto:secretariat-general@ville-maromme.fr)  
ou sur le site de l'ADM 76 : <https://www.publicatur.fr>

➤ Les dossiers de consultation des entreprises peuvent être retirés sur place à l'adresse suivante du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30 au bureau du courrier :

**Mairie de Maromme - place Jean JAURES, 76150 MAROMME**

➤ Le dossier de consultation est également consultable et téléchargeable à l'adresse suivante : [www.ville-maromme.fr](http://www.ville-maromme.fr) (rubrique **Marchés publics**)  
sur le site : <https://www.publicatur.fr>

Afin de pouvoir télécharger et lire les documents mis à disposition par la personne publique, les soumissionnaires devront disposer des logiciels permettant de lire les formats suivants :  
.Rtf, .Doc, .Xls, .Pdf

### **Présentation des offres sur support papier :**

Les offres seront adressées **impérativement sous pli clos** contenant l'offre et les documents demandés.

Les offres devront être transmises par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de réception à l'adresse ci-dessous et de garantir la confidentialité. Elles pourront être remises contre récépissé à l'adresse ci-dessous :

**MAIRIE DE MAROMME  
BP 1095  
76153 MAROMME CEDEX**

**aux heures d'ouverture du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h 30.**

Elles doivent parvenir à destination avant la date et l'heure suivante :

**le 4 octobre 2010 à 16 h 00**

Les dossiers qui seraient remis ou dont la réception serait effectuée après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus ; ils seront renvoyés à leurs auteurs.

L'enveloppe comportera la mention suivante :

**Offre pour : *Entretien et maintenance de la signalétique verticale***

Conformément aux articles 45 et 46 du code des marchés publics, le candidat devra fournir un dossier complet contenant les documents ci-dessous énumérés.

**NB : Le candidat peut se référer aux imprimés DC4 et DC5 téléchargeables gratuitement.**

Les candidats doivent remettre un dossier complet comprenant obligatoirement les pièces suivantes :

- DC 4, DC 5, DC 7,
- L'attestation sur l'honneur.
- Les références requises relatives à la capacité professionnelle :
  - Un certificat de qualification ou des références équivalentes
  - Le candidat pourra également fournir une liste de références relatives à l'exécution de prestations de même nature et de même importance (datant de moins de trois ans).
- Extrait K bis.
- Attestation d'assurance en cours de validité.
- Un R.I.B ou R.I.P.
- Le présent C.C.P., paraphé, signé.
- L'Acte d'engagement complété, paraphé et signé.
- Mémoire technique

- **Dématérialisation :**

Le D.C.E. peut être téléchargé sur : <https://www.publicatur.fr>

L'offre dématérialisée peut être remise sur cette même adresse dans les délais énoncés dans ce CCP.  
(Il est précisé que le retrait des documents électroniques n'oblige pas le soumissionnaire à déposer électroniquement son offre.)

- **Renseignements complémentaires**

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront s'adresser à :

- Pour des renseignements d'ordre administratifs : **M. N. JAFFRE, Directeur Général des Services.**

**Tél. :** 02 32 82 22 00

**Télécopie :** 02 32 82 22 28

**E - Mail :** [nicolas.jaffre@ville-maromme.fr](mailto:nicolas.jaffre@ville-maromme.fr)

- Pour des renseignements d'ordre techniques : **M. GRESEL, Directeur du Pôle Moyens Généraux**  
**Tél. :** 02 32 82 36 40  
**Télécopie :** 02 32 82 36 41  
**E - Mail :** [serv-techniques@ville-maromme.fr](mailto:serv-techniques@ville-maromme.fr)

Une réponse sera alors adressée à toutes les entreprises 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

**- Langue utilisée**

Les offres seront entièrement rédigées en langue française.

**- Unité monétaire**

Le marché sera conclu en Euros.

**Visa de l'Opérateur Economique,**